



**FESTIVAL DE LA TRANSITION  
DIMANCHE 14 JUIN  
à LEMPDES (63) de 9 h à 21 h,  
entrée libre**

**Le défi climatique est l'affaire de tous !** imaginons ensemble le chemin des possibles.

Puy-de-Dôme Nature Environnement est partenaire d'Alternatidômes qui s'inscrit dans la mouvance des « Alternatiba » (une soixantaine en préparation ou déjà réalisés) en France, en Europe et Outre-Mer. Les Alternatiba, villages des alternatives, ont pour objectifs :

- de sensibiliser et de mobiliser tous les citoyens dans la perspective de la COP 21 (Conférence internationale sur le climat, prévue à Paris fin 2015) ;
- de démontrer que la transition sociale, énergétique et écologique est nécessaire et possible pour relever le défi climatique !

Des alternatives nombreuses et concrètes existent : agriculture paysanne, circuits courts, recyclage, énergies renouvelables, rénovation thermique, transports collectifs, finance éthique, nouveaux moyens de partage et d'échange (troc, autopartage, monnaies locales...)

Ces alternatives, tout en visant à restreindre les émissions de gaz à effet de serre et à limiter en principe le réchauffement climatique, participent à la construction d'une société plus sobre, plus humaine et plus solidaire.

**Conférences, tables rondes, expositions, stands thématiques, marché paysan, spectacles, déambulations artistiques...**

**Espaces de restauration et buvettes.**

Toutes les informations sur :

[www.alternatiba.eu/puy-de-dome](http://www.alternatiba.eu/puy-de-dome),

[www.facebook.com/alternatidomes](http://www.facebook.com/alternatidomes),

[www.framasphère.org/u/alternatidomes](http://www.framasphère.org/u/alternatidomes)

Quelques éléments  
de programme  
en page 4



**Gestion (mauvaise) des déchets**

Suite à l'enquête publique sur le plan départemental réalisé par le Conseil général l'été dernier (voir le *Sèves* n° 54), un vote majoritaire a entériné le fonctionnement de l'incinérateur. Ces élus n'ont pas tenu compte de nos informations issues de l'expérience d'autres associations et il n'a pas fallu attendre longtemps pour que la réalité pointe le bout de son nez.

Lors de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS Vernéa) du 11/12/2014 pilotée par le secrétaire général de la préfecture, nous avons démontré que **l'entreprise exploitante (Vernéa/Novergie/Suez) ment effrontément dans son rapport 2013**. Ce document officiel en principe contrôlé par le préfet « garantit le traitement complet des fumées y compris durant les phases de démarrage et d'arrêt ou d'incident éventuel ». Cependant, nous avons découvert dans un document (annexe n°13) qu'il existe 2 soupapes de sûreté et une cheminée de sécurité qui permettent l'évacuation des gaz avant les filtres sans que ces fumées soient analysées et comptabilisées. Ce ne sont pas des éléments de décors et l'exploitant a été obligé de reconnaître officiellement cette réalité sans que la préfecture n'émette le moindre commentaire ! L'expérience issue du fonctionnement d'autres incinérateurs du même industriel nous permet de calculer qu'un **arrêt d'urgence nécessitant l'utilisation de cette cheminée induit un dépassement des autorisations annuelles de pollution en une demi-heure. Les incidents sont nombreux et cela rend dérisoires les performances de filtration vantées par les industriels.**

Le secrétaire général de la préfecture a tenté de nous couper la parole, démontrant par là **sa complicité avec l'omerta de la profession.**

La loi du silence s'impose aussi en ce qui concerne la production de CO<sub>2</sub> de l'incinérateur puisqu'elle n'est pas mesurée. Seul, le test de validation pour le fonctionnement industriel réalisé par un laboratoire extérieur a fait cette mesure et annonce 1,37 tonnes de CO<sub>2</sub> pour 1 tonne de déchets entrants. Cela nous permet de calculer que **l'entreprise produit 206 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an au moment où la réduction drastique des gaz à effets de serre s'impose pour sauver la planète !**

Les salariés de l'incinérateur ont fait 3 semaines de grève pour exiger une amélioration de leurs conditions

*Suite page suivante...*

... suite de la page 1 : *Gestion des déchets*

de travail. La description qu'ils en font met en évidence le très mauvais fonctionnement de cet outil et cela illustre nos craintes. Le préfet n'a pas réagi à notre lettre ouverte lui demandant d'arrêter cet incinérateur qui ne pouvait que mal fonctionner avec seulement 20% des effectifs non grévistes.

L'utilisation sous les routes et les parkings des mâche-fers (les cendres de combustion) constitue une source permanente d'inquiétude, tant ces produits sont contaminés par les polluants les plus nocifs. C'est pourquoi, avec le collectif d'associations contre l'incinération des déchets, nous avons écrit aux candidats aux élections départementales pour leur demander de refuser ces déchets dans les chantiers pilotés par le Conseil départemental. Le président Gouttebel nous a répondu qu'il respecterait la loi. **Il convient de lui rappeler massivement que nous n'en voulons pas du tout.**

C'est si vrai que les salariés des entreprises de travaux publics s'alarment d'avoir à manipuler de tels matériaux. Malheureusement, c'est déjà bien parti, notamment dans les Combrailles et sous le parking d'IKEA (malgré la présence de nappes d'eau souterraines).

**Seule, une mobilisation importante des citoyens peut arrêter le bras des empoisonneurs !**

La loi impose l'application de la redevance incitative (taxe des ordures ménagères) en 2016 pour développer le tri. On pourrait, par exemple, utiliser la technique efficace et éprouvée de la pesée embarquée (taxe partiellement proportionnelle au poids des déchets non triés). Seul, le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) respectera la loi, **tous les autres sont dans l'illégalité, mais pourquoi se gêner dans notre belle démocratie ?** Cependant, le SBA nous sert une version minimaliste en taxant un surplus de nombre de levées (proportionnalité au volume) y compris pour les déchets triés ! De fait, la seule incitation qui opérera sera d'apporter plus souvent ses déchets en déchetterie avec ses propres moyens, ce qui ne va pas diminuer le niveau de gaz à effet de serre.

**Enfin, nous constatons que nous avons tous droit à une tournée générale de forte augmentation de la taxe essentiellement due à l'incinération.** 🗣️

## Agriculture

**Connaissez-vous les graines enrobées ?**

Tous les fabricants de semences imposent leurs graines enrobées aux agriculteurs. Il faut demander spécialement des semences paysannes, si l'on ne veut pas décimer les insectes et empoisonner durablement le sol.

Et la coopérative dicte son cahier des charges à chaque adhérent.

Les utilisateurs de semences paysannes sont très minoritaires.

Les semences sont enrobées d'insecticide, en fait de néocotinoïdes, qui sont des perturbateurs endocriniens. Ils imprègnent la plante entière et la transforment en insecticide qui se retrouve dans l'alimentation ; ils perdurent dans les sols pendant 2 ans et davantage. Les premiers insectes "non-cibles" assassinés ont été les abeilles, dès les débuts, en 1993. Les apiculteurs n'ont pu arrêter la progression de ces poisons qui, à présent, diminuent les quantités d'insectes dont se nourrissent les oiseaux.

Après les abeilles, ce sont les oiseaux qui disparaissent: 1 sur 5 en Europe depuis 30 ans. Et dans le Puy-de-Dôme ? La diminution est sensible dans les zones où domine l'agriculture industrielle et où ce printemps a été passablement silencieux.

Les graines enrobées, ce serait 40% des profits de l'agrochimie, selon notre ministre de l'Agriculture qui s'oppose à la prolongation du moratoire sur les néocotinoïdes (moratoire de 2 ans sur 3 molécules seulement) pour préserver les bénéfiques des empoisonneurs.

Oiseaux contre bénéfiques. Pot de terre contre pot de fer ?

## Ondes électromagnétiques

Une première au niveau européen, en France, on ne peut que se réjouir de la promulgation de la loi Abeille (du nom de la députée du Val-de-Marne EELV) qui est à l'origine du projet. Depuis 2013, la loi durcit le cadre; en effet, elle est relative à la transparence, à l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques, c'est une étape essentielle, certes, insuffisante sûrement, vu le comportement de nos jeunes actuellement avec leurs joujoux ! L'Agence nationale des fréquences mettra à la disposition des communes avant Février 2016 une carte communale des antennes relais existantes. Ce qui est nouveau mais pas forcément rassurant, c'est une nouvelle définition des points atypiques : lieu où le niveau d'exposition dépasse celui observé à l'échelle nationale. Les opérateurs sont passibles de fortes amendes si l'information est insuffisante pour le consommateur. N'oublions pas que l'OMS a classé les ondes électromagnétiques "radio-électriques" dans la catégorie 2B des agents cancérigènes possibles, En 2001, les compagnies d'assurance ont cessé d'indemniser tout risque lié aux ondes. D'après le code permanent Environnement et Nuisances, l'installation d'un équipement terminal fixe, équipé d'un accès sans fil à Internet est interdite dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de 3 ans. Très choquante est aussi l'approche caricaturale et incomplète des conclusions d'une association de consommateurs sur les ondes où l'on peut lire "Le jeu trouble des associations" alors que plus de 1 800 études ont été faites par les associations et les scientifiques, (voir Bio initiative et la CRIIREM) qui considèrent que les normes internationales d'exposition issues des recommandations de l'OMS sont trop peu exigeantes. Dans un délai d'un an le gouvernement devrait remettre au parlement un rapport sur l'électrohypersensibilité.

Pour réduire les nuisances, il suffirait de diminuer la puissance des antennes-relais à 0,6 volt/mètre au lieu de 3 voire 5, mais ça coûterait trop cher aux opérateurs de multiplier les relais... Hypersensibles, malades et citoyens opposés à l'installation d'une puissante antenne-relais à proximité, contactez-nous : [pddne@poste.net](mailto:pddne@poste.net) 🗣️



# DE L'EPR AUX MINES D'URANIUM (Dans le PUY-DE-DÔME ET AILLEURS)

## EPR : LA SITUATION S'AGGRAVE

Un communiqué de presse de l'ASN (Autorité de Sûreté nucléaire) en date du 7 avril 2015 nous apprend que l'EPR, le réacteur nucléaire en construction à Flamanville, présente une grave anomalie. L'acier utilisé pour le couvercle et le fond de la cuve présente dans certaines zones une concentration en carbone trop élevée. Il est plus fragile que ce que prévoient les normes de sûreté.

La cuve et son couvercle constituent la pièce maîtresse du réacteur, soumise à des contraintes extrêmes. Sa non-conformité peut entraîner une catastrophe majeure. Un défaut dans l'acier utilisé est inacceptable et irréparable. La seule solution est de tout remplacer, ce qui implique la démolition d'une partie importante des travaux déjà réalisés. L'enjeu est énorme car cette situation remet en cause l'achèvement ou l'abandon de l'EPR.

Le constructeur AREVA a donc proposé de réaliser de nouveaux essais pour connaître les propriétés mécaniques de son acier. L'ASN se prononcera sur le programme d'essais proposé, contrôlera sa bonne réalisation et instruira le dossier à présenter par AREVA pour démontrer la résistance de la cuve.

L'ASN a donc un rôle primordial au regard de notre sécurité. Sa compétence et son sérieux ne sont pas mis en cause. Il faut toutefois que ses avis soient suivis. Or, ce n'est pas toujours le cas. Et c'est ici que nous retrouvons la gestion de nos anciennes mines d'uranium.

## **LE PUY-DE-DÔME AUSSI**

### **Consultation**

La consultation du public à partir des documents d'AREVA déposés dans les mairies s'est achevée fin août 2014. PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT a bien sûr participé en envoyant un dossier. Nous avons rappelé que toute dose de radioactivité est

potentiellement dangereuse. Les normes établies ne sont que des règlements. Elles ne marquent pas de limite entre l'absence ou non de nuisance. Nous avons rappelé également les observations émises par l'ASN, notamment dans une lettre du 11 août 2013 adressée à AREVA. L'ASN y critique la démarche d'AREVA pour proposer quels sites doivent être remis en état ou non. (Voir le précédent n° de SÈVES – juin 2014).

Nous avons joint à notre dossier 31 fiches motivées justifiant la nécessité de réhabiliter les sites correspondant. Nous avons envoyé à chaque municipalité les extraits de ce dossier la concernant. À notre connaissance, seules deux d'entre elles, Lachaux et Ris, ont réagi en demandant le nettoyage des zones contaminées situées sur leur territoire. Encore une fois, nous sommes devant une absence de réaction navrante de certains élus.

### **Concertation ?**

Suite à notre insistance deux réunions de concertation ont été prévues dans le Puy-de-Dôme. La première a eu lieu à la sous-préfecture de Vichy le 8 décembre 2014. La seconde devra se tenir à Ambert. La réunion de Vichy concernait la région de Saint-Priest-la-Prugne (Loire) et les communes de Lachaux et de Ris dans le PDD. Elle se tenait sous la présidence du sous-préfet de Vichy, alors que son collègue de Thiers s'était abstenu. Étaient représentés AREVA bien sûr, l'ARS (Agence régionale de Santé), la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les municipalités ainsi que les associations Collectif Bois-Noirs et Puy-de-Dôme Nature Environnement. L'ASN était absente.

En fait, ce sont surtout les associations qui sont intervenues. Elles ont insisté sur la situation de nombreux sites contaminés et la nécessité d'y remédier. Mais AREVA se cramponne à ses propositions. Elle revient même en arrière, par exemple sur l'ancienne mine de Gourniaud (Lachaux). Alors qu'elle avait proposé l'enlèvement des stériles radioactifs, elle veut maintenant se limiter à remodeler le site et recouvrir ce qui est contaminé. Un bel héritage pour les générations futures !

Quant aux observations faites par l'ASN, il n'est pas question de s'y référer. Les pouvoirs publics laissent les mains libres à AREVA. Nous retrouvons la question posée sur le contrôle de l'industrie électronucléaire par l'ASN. Si, en dépit de leur pertinence, les interventions de l'ASN ne s'imposent pas aux acteurs du nucléaire, notre sécurité n'est pas assurée. Ce qui se passe sur les anciennes mines d'uranium se reproduira-t-il avec l'EPR ?

### **Et maintenant ?**

Tout n'est pas encore bouclé. Dans le contexte actuel, quel est l'avenir d'AREVA ? Les décisions envisagées portent principalement sur la gestion des stériles. La réhabilitation de nombreux sites d'exploitation du minerai reste à étudier et réaliser. La prospection sur les stériles n'a pas tenu compte du radon, ce gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium. Des mesures sont prévues pour le détecter et réexaminer certains sites. De toute façon nous allons devoir travailler encore longtemps sur ces anciennes mines d'uranium. La porte reste ouverte pour les bénévoles volontaires...

## PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Yves Reverseau

Imprimerie DROUIN – 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal mai 2015 – Ne pas jeter sur la voie publique

## **Votre avenir dépend de vous...**

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

## Des poètes, parmi nos adhérents...

À la manière d'un poète peu connu du 18<sup>e</sup> siècle,  
Charles-Louis Malfilâtre (1732-1767) et de son poème  
*Le soleil fixe au milieu des planètes*

### LE DIZAIN DES PAUVRES HOMMES

Nous ne sommes qu'un grain de sable  
Sur la plage de l'Univers.  
Nous sommes fiers et incapables  
Sur cette Terre et dans les airs  
En nous croyant les rois du monde.  
Mais la misère est si profonde  
Dans ces pays aux cent fléaux,  
Que j'aimerais d'autres planètes  
Sans mal, ni guerres, ni conquêtes,  
Belles comme de pures eaux.

Claude-Paule Mutel

### QUOI, DEMAIN

Il n'y a plus d'hirondeilles  
elles n'ont plus la vie belle  
il n'y a plus de ces abelles  
qui voletaient encore la veille  
et nous, pauvres humains  
qu'en sera-t-il de nous demain ?

Guy-Yves Barbey

## Quelques informations et actions

### Pour manger des aliments sains, non importés et sans chimie !

Une pétition circule pour accélérer dans le Grand Clermont la relocalisation de la restauration collective avec des denrées issues de l'agriculture biologique et paysanne, la création de ceintures maraîchères et fruitières, et la promotion de ces produits dans des marchés de proximité.

Vous pouvez signer en ligne :

<http://www.alternatives-locales.org/petition-gram-upc63/>

Si vous voulez recevoir plusieurs *Sèves* pour les diffuser vous-même, c'est facile.

Contactez-nous : [pddne@poste.net](mailto:pddne@poste.net) .

*Vous êtes adhérent ou voulez adhérer, nous avons besoin de vos coordonnées à jour. Merci de nous faire part de votre adresse électronique, certaines communications vous sont adressées par ce moyen.*

## Transition énergétique... On peut le faire, c'est officiel

Le gouvernement a tenté de reculer la publication d'une étude de l'ADEME, voire de la cacher, qui démontre que la France peut être **autonome en énergie à l'horizon 2050 avec 100 % d'énergie renouvelable**, tout en conservant le niveau de confort actuel (mais en modifiant nos habitudes) et avec des techniques connues et éprouvées. C'est le journal électronique Médiapart qui a fait connaître cette fuite, obligeant ainsi l'ADEME à publier son étude. **Il manque seulement une véritable volonté politique pour y arriver.**

Expéditeur : PdDNE – 62 rue Alexis-Piron  
63000 CLERMONT-FERRAND

*Votre avenir dépend de vous ...*

*Adhérez à Puy-de-Dôme*

*Nature Environnement !*

(Bulletin d'adhésion en page 3)

## Conférences du festival (extraits)

### AGRICULTURE-ALIMENTATION-SANTÉ

11h30-12h45 - Scénario **AFTERRES** avec *Philippe Pointerau*

### HABITAT-ÉNERGIE-TRANSPORT

10 h-11 h15 - Scénario **Négawatts** avec *Aprumer*

11h30-12h45 - La situation du nucléaire dans le monde avec *Jean Pierre MINNE*

14h15-15h30 - Une autre gouvernance en matière de production d'énergie avec *Combrailles Durables*

15h45-17h - La place du vélo comme déplacement, complémentarité train + vélo avec *VÉLOS et Associations Des Élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris-Clermont-Nîmes-Marseille*

### RECYCLAGE-ÉCHANGE-ENTRAIDE

14h15-15h30 - Un scénario de décroissance avec *Vincent Liegey*

15h45-17h - L'écologie vue du Sud avec *Mohammed Taleb*

### AUTRES THÈMES

10h-11h15 **Historique de la Rigologie** *M.L. Bourbon*

11h30-12h45 **Voyager sans un sou** *Benjamin Lesage*

14h15-15h30 **La Marche au long cours : rencontres, santé, écologie** avec *La Voie des Étoiles*

15h45-17h **COP21 et grands projets inutiles** avec *Stephen Kerkhove (Agir pour l'environnement)*

18h15-19h30 **La plante au quotidien, son rôle nutritionnel et thérapeutique** avec *Véronique Duclos*

Et des ateliers, informatifs, pratiques, ludiques...